

HORIZON GAÏA

REGLEMENT

1. Horizon Gaïa est une bourse d'encouragement qui peut être remise chaque année, en automne, par le Musée international d'horlogerie (MIH), en collaboration principalement avec la Fondation Watch Academy et d'autres partenaires.
2. La bourse est destinée à financer, en principe, un projet individuel qui puisse se dérouler au maximum sur une année. Le projet doit pouvoir démarrer dans l'année civile qui suit l'attribution de la bourse.
3. Les bénéficiaires, âgés d'au moins 18 ans à la date de dépôt du dossier, sont choisis sur la base du projet présenté, sans considération de genre ou de nationalité.
4. La bourse est attribuée au meilleur projet qui s'inscrit dans l'une des trois catégories du Prix Gaïa:
 - Histoire et recherche dans le domaine de la mesure du temps
 - Artisanat et création en horlogerie
 - Esprit d'entreprise dans la branche horlogère
5. Le dossier de candidature doit être au moins constitué des éléments suivants:
 - Une lettre de motivation
 - Un curriculum vitae
 - Une présentation du projet (max. 10 pages)
 - Un budget détaillé
 - Une lettre de recommandationIl précisera en outre les éventuelles ressources, hormis financières, attendues du candidat de la part du MIH et les retombées du projet pour le MIH.
6. Le délai de remise des candidatures est fixé au 21 mars de chaque année.
7. La direction du MIH, après validation des propositions, convoque un jury d'experts pour évaluer les dossiers. Un membre de la Fondation Watch Academy fait partie du comité de sélection.
8. La décision du jury est irrévocable et ne peut faire l'objet de recours.
9. Le bénéficiaire de la bourse est dévoilé lors de la cérémonie du Prix Gaïa. Son projet y est présenté publiquement.
10. Le bénéficiaire accepte que son identité et son projet puissent être utilisés par le MIH à des fins de promotion de la bourse.

Règlement du 20 septembre 2018